

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
196<sup>e</sup> année  
22 octobre 2020  
n° 36 / 7881<sup>e</sup>  
pages 2001 à 2056



## CHRONIQUE / Droit bancaire

Les placements atypiques et la vigilance du banquier

> *Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon*

2018

## ÉDITORIAL

2001 Tanguy, c'est fini, De l'amour parasite à l'autonomie infantile, *Franck Laffaille*

## ACTUALITÉS

- 2004 Crédit immobilier (domiciliation des revenus) : validité de la loi française  
2007 Déclaration d'insaisissabilité (inopposabilité) : discipline de la procédure  
2009 Filiation (recherche de paternité) : atteinte au respect de la vie privée en cas de refus  
2009 Cryptologie (convention secrète de déchiffrement) : déverrouillage d'un téléphone portable  
2010 Prescription (action publique) : application dans le temps de la réforme de 2017

## POINT DE VUE

2016 Le départ des alliés, *Xavier Labbé*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2025 **Chronique** : Réforme du droit de la responsabilité civile, préjudices réparables et office du juge, Le cas du préjudice médiat de privation d'assistance, *Kouroch Bellis*  
2033 **Panorama** : Sociétés et groupements, *Eady Lamazerolles et Anne Rabreau*  
2043 **Notes** : Quelle autorité pour contrôler le respect du RGPD par Google ?, note sous CE 19 juin 2020, *Fabienne Jault-Seseke*  
2046 Appel civil : une main de fer dans un gant de velours, note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 17 sept. 2020, *Maxime Barba*  
2051 La confiscation d'un bien commun en réponse à l'infraction commise par l'un des époux, note sous Crim. 9 sept. 2020, *Nathan Ailix*

## ENTRETIEN

2056 Joana Falxa – La reconnaissance de l'absence de recours contre les conditions de détention contraires à la dignité humaine par le Conseil constitutionnel

DALLOZ



Version numérique incluse\*



322036



31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 0140645366  
Fax 0140645466  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

**Alain LIENHARD** (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 0140922085

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2020

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572195550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Franck Laffaille

2001

Tanguy, c'est fini  
De l'amour parasite à l'autonomie infantile



## ACTUALITÉS

2004

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Contrat à distance (droit de rétractation) :  
paiement des prestations fournies,  
*CJUE 8 oct. 2020*

Crédit immobilier (domiciliation  
des revenus) : validité de la loi française,  
*CJUE 15 oct. 2020*

Crédit à la consommation (défaut de mise en  
demeure) : portée d'une injonction de payer,  
*TJ Nice, 23 sept. 2020*

#### Entreprise en difficulté

Créance postérieure (priviligée) : créance  
d'honoraires d'avocat, *Com. 7 oct. 2020*

Arrêt des poursuites individuelles :  
action en nullité d'un contrat de vente,  
*Com. 7 oct. 2020*

Arrêt des procédures d'exécution : portée  
d'une fusion-absorption, *Com. 7 oct. 2020*

Liquidation judiciaire (bail d'habitation) :  
congé pour vente avant cession  
de gré à gré, *Com. 7 oct. 2020*

Déclaration d'insaisissabilité (inopposabilité) :  
discipline de la procédure, *Com. 7 oct. 2020*

Sauvegarde (administrateur) : portée de la  
mission de surveillance, *Com. 7 oct. 2020*

2008

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat d'agent sportif (forme) : portée  
de l'absence de signature électronique,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 7 oct. 2020*

Responsabilité médicale (ONIAM) :  
préjudices économiques consécutifs  
au décès, *Civ. 1<sup>er</sup>, 7 oct. 2020*

#### Famille-Personne-Succession

Filiation (recherche de paternité) : atteinte  
au respect de la vie privée en cas de refus,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 14 oct. 2020*

2009

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Cryptologie (convention secrète  
de déchiffrement) : déverrouillage  
d'un téléphone portable, *Crim. 13 oct. 2020*

Secret professionnel (action civile) :  
irrecevabilité de la constitution du médecin,  
*Crim. 13 oct. 2020*

#### Procédure pénale

Prescription (action publique) :  
application dans le temps de la réforme  
de 2017, *Crim. 13 oct. 2020*

Action publique (procédure pénale) :  
constatation du caractère illégal  
des actes accomplis,  
*Crim. 13 oct. 2020*

Enquête européenne (délai de  
transfèrement) : épidémie de Covid-19,  
*Crim. 13 oct. 2020*

Détention provisoire (appel immédiat) :  
computation du délai,  
*Crim. 14 oct. 2020*

Détention provisoire (état d'urgence  
sanitaire) : recevabilité de l'appel,  
*Crim. 13 oct. 2020*

Détention provisoire (mise en liberté) :  
non-respect du délai d'examen  
de la demande,  
*Crim. 13 oct. 2020*

Détention provisoire (mandat d'amener) :  
mesure visant un mineur,  
*Crim. 14 oct. 2020*

Détention provisoire (placement) :  
contrôle de la chambre de l'instruction,  
*Crim. 14 oct. 2020*

2014

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Sécurité sociale

Accident du travail (faute inexcusable) :  
manquement à l'obligation  
légale de sécurité,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 8 oct. 2020*

2015

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Expertise (contradictoire) :  
rapport opposé à une partie  
non appelée ou représentée,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 9 sept. 2020*



2016 Le départ des alliés  
par Xavier Labbé



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

2018 Les placements atypiques  
et la vigilance du banquier  
par Nicolas Kilgus  
et Thibault de Ravel d'Esclapon

2025 Réforme du droit de la responsabilité civile,  
préjudices réparables et office du juge.  
Le cas du préjudice médiat de privation d'assistance  
par Kouroch Bellis

### PANORAMA

2033 Sociétés et groupements  
septembre 2019 – août 2020  
par Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau

### NOTES

2043 Quelle autorité pour contrôler le respect du RGPD  
par Google ?, note sous CE 19 juin 2020  
par Fabienne Jault-Seseke

2046 Appel civil : une main de fer dans un gant de velours,  
note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 17 sept. 2020  
par Maxime Barba

2051 La confiscation d'un bien commun en réponse  
à l'infraction commise par l'un des époux,  
note sous Crim. 9 sept. 2020  
par Nathan Allix



## ENTRETIEN

2056 Joana Falxa – La reconnaissance de l'absence de recours contre les conditions  
de détention contraires à la dignité humaine par le Conseil constitutionnel

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**